Pôle: Social

Florence USANNAZ

RAPPORT N°21 : ORGANISATION DU BUS DES MONTAGNES À DESTINATION DU SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de délibérer pour la participation de la Communauté Ambert Livradois Forez au « Bus des Montagnes » en direction du Sommet de l'élevage, en partenariat avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Cette année encore, la Communauté de Communes participe à l'opération « le Bus des montagnes vous transporte au sommet de l'élevage » du Département. Pour cela, elle propose 8 places par secteur à destination du sommet de l'élevage le <u>1er octobre 2024</u>.

La Communauté de Communes paye la prestation de transport auprès des transporteurs BERGER VOYAGES et KEOLIS dans le cadre du marché public de transport regroupant Alf à Bus et les bus pour le Sommet de l'élevage (opération inscrite au budget).

Le Conseil Départemental assume la communication et la logistique au Sommet de l'élevage. Cette année, la réservation se fait auprès des Maison des services ou France services dans la limite des places disponibles.

La sortie coûte 3 € l'aller-retour.

Les personnes peuvent s'inscrire dans le secteur de leur choix, ce n'est pas lié à leur lieu d'habitation.

Les inscriptions seront closes le 27 septembre.

Sur proposition du Président,

<u>Délibération,</u>

il vous est proposé:

- d'approuver la participation de la communauté de communes Ambert Livradois Forez au Bus des Montagnes pour le sommet de l'élevage
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.